



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

ATTENDU que lors de sa séance extraordinaire tenue le 19 mars 2026, le Conseil municipal de la Ville de Thurso a adopté le règlement n° 03-2026;

ATTENDU que l'approbation a été obtenue par la MRC de Papineau ;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Règlement n° 03-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 ET R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 ET R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Greffier-Trésorier et Directeur général, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce vingtième jour
de mars deux mille vingt-six (2026).*



Normand Dupont
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 du Code C.V.)

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil, entre neuf heures et onze heures, le 20^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de mars deux mille vingt-six (2026).

NORMAND DUPONT
GREFFIER-TRÉSORIER et DIRECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE THURSO